

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Les cahiers d'acteurs

sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine



Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris
93100 Montreuil
Site web : www.cgt.fr

Dossier THT Cotentin-Maine

Coordinateur : Jack Tord
Téléphone : 01 48 18 85 34
Fax : 01 48 18 81 68
Courriel :
j.tord@cgt.fr
revendicatif@cgt.fr

Dans le cadre du débat public
organisé par la

cndp
Commission particulière
du débat public
THT Cotentin - Maine

**La CGT
est pour la construction
de la ligne THT Cotentin-Maine.**



L' EDF historique

Avant l'engagement de la déréglementation datant de 2000, EDF était une entreprise intégrée produisant, transportant et distribuant l'électricité.

Porteuse d'une mission de service public, elle devait vendre au moindre coût. L'obligation d'alimentation générait une légère surcapacité pour pallier aux pannes et aux arrêts pour entretien.

Chacun mesure que cette entreprise n'a pas construite de centrales qui ne fournissaient jamais d'énergie, même si certaines ont été mises à l'arrêt pour des périodes limitées.

L'optimisation fonctionnait,
Les coûts du kWh étaient calculés au plus juste,
Et la sûreté du réseau était garantie.



• LE MARCHÉ DÉSORGANISE ET DÉSOPTIMISE •

L'environnement national électrique a évolué par la dénationalisation d'EDF

Au fil des diverses lois découlant du Traité de Maastricht et engageant l'éclatement de cette entreprise, EDF est devenue EDF SA depuis le 9 août 2004.

EDF SA, pour la part de ses clients ayant fait valoir leur éligibilité, comme tout autre producteur produit pour vendre avec le maximum de marges.

EDF pratiquant historiquement les tarifs dans les plus bas d'Europe, EDF SA augmente ses prix de façon à générer artificiellement une concurrence.

Le déficit de production détecté pour les proches années fera sans doute également monter les prix, stratégie connue pour toute Société Anonyme dont l'objectif est de faire de l'argent. Le projet d'ouverture du capital d'EDF SA ne fera qu'aggraver cette situation. Les actionnaires ont des exigences de rentabilité à 2 chiffres quand n'importe quelle banque prêterait à cette société à un taux autour de 5%. La capacité d'investissement s'en trouve limitée.

Le RTE dans EDF SA

Le Réseau Transport Electrique, filiale d'EDF, devant rester 100% public avec une gestion indépendante de la maison mère, porte l'obligation du transport de l'électricité à un tarif régulé et péréqué (dit tarif timbre-poste) sans discrimination, partout en France.

Le RTE a également obligation de raccordement de tous les producteurs (SNET, EDF Electrabel, éolien etc), le coût de jonction demeurant à charge de ces producteurs.

RTE a également l'obligation d'assurer l'équilibre production/consommation de façon à ce que le réseau électrique ne s'écroule pas (panne de 1978). Cette régulation s'effectue par appel à produire plus ou moins et à engager ou retirer des moyens de production injectant sur le réseau. RTE doit alerter le législateur quand il détecte un manque d'infrastructures dans les 5 ans, production ou transport, pour garantir l'obligation légale d'équilibre. Quand à un moment donné il manque de moyens de production, le RTE engage des délestages ciblés pour éviter la panne totale.

La nouvelle stratégie capitalistique d'EDF SA génère des contraintes sur le réseau Très Haute Tension (400 000 volts), véritable autoroute de l'électricité. En effet, il devient de plus en plus difficile d'optimiser la production avec la consommation et la localisation des moyens de production avec les lieux de consommation.

Le RTE ne peut transporter que ce qui est disponible sur le marché. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où si la consommation électrique augmente régulièrement, la capacité de production évolue beaucoup plus faiblement.

Le RTE a été amené à alerter sur le déficit de moyens de production nationale.

Point sur la situation électrique nationale

L'augmentation de la consommation électrique française est régulière. Sur les 3 dernières années, le taux de croissance annuel de la consommation des clients raccordés aux réseaux de distribution est de 2,2%.

Il s'agit essentiellement de celle due à la consommation domestique. Dans la même période, la consommation des industriels directement raccordés au réseau de transport fut de 1,2% en moyenne.

Le dernier record de consommation électrique remonte au 28 février 2005 avec une consommation nationale d'électricité de 86 024 Méga Watts. Pour mémoire, il y a 5 ans, la consommation record n'était que de 74 200 Méga Watts. Le delta est de 12.000 Méga Watts sur ces 5 ans, soit l'équivalent de 8 réacteurs 1.500 Méga Watts ou 6.000 éoliennes produisant 2 Mw.



Une situation aujourd'hui alarmante !!!

Le 28 février 2005, pour faire face à la forte demande due à une vague de froid, la France avait importé 3% de sa consommation, principalement d'Espagne et d'Allemagne. Une telle situation n'avait pas été rencontrée depuis plus de 20 ans (janvier 1985).

L'accroissement des capacités de production déjà programmé à ce jour (dont l'éolien et Flamanville compris) est insuffisant pour compenser l'augmentation prévisible de la demande d'électricité et l'arrêt d'unités de production en fin de vie, pour raisons économiques ou écologiques.

Concrètement, à partir de 2010, les besoins indispensables seront de 1000 à 1200 Méga Watts supplémentaires par an, l'équivalent d'une tranche nucléaire. Ces estimations prennent en compte la mise en service et le raccordement à l'horizon 2012 du réacteur EPR de Flamanville.

Nous précisons "raccordement", car à quoi sert-il d'avoir une centrale si l'on ne peut pas évacuer l'électricité ? Les raccordements à la dimension d'un groupe 1500 Méga Watts s'imposent en lignes électriques Très Haute Tension 400 000 volts.

EPR et économies d'énergie

La consommation intérieure d'électricité devrait croître de 7 à 8 Téra Watt heure (1 milliard de kwh) par an jusqu'en 2010 (hors fluctuations conjoncturelles liées au climat et à l'activité industrielle) et de 6 à 7 TWh (Téra Watt Heure) au-delà. Ce scénario présenté par RTE prend en compte les effets modérateurs d'une politique de maîtrise de l'énergie avec renforcement progressif des réglementations thermiques dans l'habitat, équipements électroménagers de plus en plus performants, etc.

Il nous faut donc associer au développement de l'EPR à Flamanville une démarche d'économie d'énergie offensive et concrète, au-delà des déclarations d'intention. L'un sans l'autre relève pour la CGT d'une grave erreur d'appréciation.

• ÉTAT DES LIEUX NATIONAL ET DANS LE GRAND OUEST •

Les industriels font régulièrement les investissements nécessaires pour d'évidentes raisons de baisse de coûts de production. Le champ d'action est l'usager domestique où l'investissement indispensable risque d'être hors de portée des bourses des ménages.

En clair, pour la CGT, cette vision de RTE est des plus optimistes et conditionnée à un engagement fort des décideurs politiques nationaux, régionaux et locaux à donner les capacités à nos concitoyens d'accéder à ces éléments. Ce cadre est irréaliste si l'on ne leur donne pas les moyens financiers. La politique de l'habitat social des villes est directement concernée, etc.

La théorie de la surcapacité n'est plus d'actualité. Nous ne construisons plus de centrales de forte capacité. Il nous faut développer un nouveau parc de production au risque de connaître une situation de déficit remettant en cause la pérennité des industries (donc de l'emploi) consommatrices d'électricité.

L'effet canicule de 2003

Il nous faut considérer qu'à cette situation se rajoute un phénomène nouveau. Avant la canicule de 2003, la consommation augmentait du fait de la température de 300 Mw par degré supplémentaires au-delà de 25 C°. En 2004, nous en sommes à 600 Mw. Le développement de l'usage des climatiseurs en est la principale cause. Il en a été installé beaucoup, les prix ont donc baissé. Par conséquent, il s'en installe de plus en plus. Cette évolution va en s'accroissant et n'est limitée que par les ruptures de stock du matériel de climatisation. Le creux de consommation habituelle à la période d'été tend à se combler.

L'été est la période d'arrêt "traditionnel" pour l'entretien des unités de production électrique (Brûleur, chaudière, turbine et alternateurs) du fait de la faible consommation électrique dans cette phase annuelle. L'augmentation de consommation électrique due à l'effet climatisation va de plus en plus générer des difficultés d'arrêt de ces outils de production.

Les centrales doivent être de plus en plus disponibles dans cette période.

Les fleuves qui s'assèchent, génèrent des centrales mal ou plus refroidies, donc la production est de fait limitée.

Les contraintes écologiques que nous considérons justes et fondées pèsent de plus en plus lourdement sur l'optimisation du fonctionnement des centrales.

Flamanville centrale de bord de mer

Flamanville est une centrale refroidie par de l'eau de mer. Elle est de fait insensible à la pénurie d'eau due à la sécheresse qui affecte les autres centrales au bord des fleuves.

Les centrales en bord de mer deviennent ainsi hautement stratégiques. Il est ainsi d'autant plus important que ce soit celles-ci qui se développent pour la sûreté du réseau.

Cet élément porte à dire qu'à ce titre, l'EPR à Flamanville est un bon choix.



Des risques beaucoup plus techniques apparaissent en nord Cotentin.

La centrale de Flamanville est une centrale électriquement très isolée. Dans la nouvelle configuration à 3 groupes, et suite à un défaut style court-circuit sur une des lignes qui évacueront la centrale, il y a un fort risque de perte de synchronisme. Le réseau sur la zone du Cotentin risque de ne plus avoir la même qualité (tension, fréquence) que le réseau national. Le risque de dégradation du matériel des usagers oblige alors un délestage total de la zone Cotentin.

La parade est de renforcer les liens avec le réseau national et le plus proche possible des autres centrales de forte puissance, via le réseau 400 000 volts passant près de Laval. Cette troisième ligne THT Cotentin/Maine, est donc nécessaire pour éviter ce décrochage de qualité insupportable pour le matériel des usagers domestiques et industriels des habitants du Cotentin et de Basse-Normandie.

L'évacuation de la puissance est de plus en plus garantie vers des zones en déficit (Laval, Bretagne), et plus généralement sur l'hexagone, participant ainsi à la sûreté du système électrique national.

Le grand ouest, zone à risque de délestages électriques

Aujourd'hui, les zones risquant des délestages par manque de production électrique locale ou manque de structures pour acheminer l'énergie (lignes THT) sont : PACA, la Corse, Paris, Languedoc-Roussillon et la Bretagne. Les régions PACA et Corse ont connu des délestages cette année. La Bretagne à laquelle il faut rajouter la Loire-Atlantique, la Vendée et la Mayenne ont failli connaître un délestage conséquent le 11 mars 2005.

Laisser faire la "Californisation" de ces régions est irresponsable alors que le nombre d'exemples mondiaux de coupures électriques à l'échelle des pays comme l'Italie, l'Espagne, etc est démonstratif des catastrophes sociales et économiques à en attendre. La perte de la qualité de l'électricité fournie dans ces zones, est insupportable pour toute entreprise et limite de fait le développement industriel. Le risque d'une dégradation qualitative pouvant générer une désindustrialisation par délocalisation est un fait.

L'évacuation de la production de la centrale de Flamanville est une opportunité à saisir pour les régions Bretagne et Pays de Loire en situation déficitaire en structures d'injection de puissance électrique.



• UNE INJECTION ÉLECTRIQUE EN PAYS DE LA LOIRE IMPORTANTE •

La situation du nord des pays de Loire

La ville de Laval, donc le nord de la Mayenne, est alimentée par deux lignes THT de 220 000 volts ; l'une vient de Flers, l'autre du poste de "la Corbière" d'Angers.

Si une des lignes est coupée au moment des pointes de consommation, cette ville et les alentours voient le risque de délestages augmenter annuellement. Lors de fortes consommations, quand une de ces deux lignes est hors tension pour des raisons d'entretien, de pannes ou autres, il n'y a plus de secours.

Au-delà d'une qualité d'alimentation se dégradant, la situation actuelle de Laval pose des inquiétudes pour le développement industriel de la zone.

Il existe une ligne électrique 400 000 volts qui relie Le Mans à Rennes. Cette ligne THT permet de faire parvenir l'électricité des centrales nucléaires situées sur la Loire vers la Bretagne, qui connaît un grave déficit de production (5% d'autonomie électrique). La Bretagne est l'équivalent d'un aspirateur à électrons et est tenue électriquement à bout de bras également par Flamanville, Chinon et Cordemais.

Le développement du futur TGV Le Mans/Rennes imposera une injection de puissance entre ces deux villes. L'opportunité de créer un poste électrique commun SNCF, sécurisation d'alimentation du nord des Pays de la Loire et évacuation de Flamanville par la ligne Cotentin-Maine, peut-être saisi.

Des économies limitant l'impact au sol peuvent être générées par la construction d'un poste électrique THT commun entre Laval et Rennes et si possible, aux alentours de Laval pour les raisons développées plus haut. Il s'agirait de faire la jonction de :

- la ligne 400 000 volts venant de Flamanville
- la ligne 400 000 volts qui relie le Poste "Les Quintes" du Mans au poste de "Domloup" (Rennes)
- la 220 000 volts, reliant Flers, Laval, Angers
- l'injection nécessaire pour alimenter le futur TGV Le Mans/Rennes.

Une injection de puissance, via ce poste THT, permet de voir l'avenir en ayant levé la contrainte de déficit électrique. C'est l'ensemble de la Mayenne et plus généralement le nord des Pays de Loire qui peut appréhender un développement industriel de façon plus sereine.

Ce poste THT, appuyé par Flamanville, permettra également un soutien non négligeable bien qu'insuffisant de la Bretagne.

Au vu de :

- **la situation critique locale,**
l'injection de puissance, via la construction d'un poste THT proche de Laval, est nécessaire.
- **la situation critique nationale**
la mise sur le réseau de Flamanville doit être effective et engager les futures mises en œuvre d'autres EPR associés à une politique de maîtrise de l'énergie, au risque de limiter le développement industriel national.

La CGT est pour la construction de la ligne THT Cotentin-Maine.

Les cahiers d'acteurs

Dans le cadre du débat public organisé par la CPDP THT Cotentin - Maine
Esplanade de la Gare - Chemin du Halage - BP 40326 - 50006 Saint-Lô cedex
tél. 02 33 05 71 40 - Fax 02 33 05 03 68

Courriel : contact@debatpublic-THTcotentin-maine.org

www.debatpublic-THTcotentin-maine.org

Crédits photos : Confédération Générale du Travail, CPDP THT Cotentin-Maine - Imprimerie Corlet

Décembre 2005